

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D52-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	25

Objet : Commissions municipales – Modification

À la suite de son renouvellement général, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de former des commissions permanentes chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions, dont la composition respecte le principe de la représentation proportionnelle, ont été composées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 avril 2014 puis modifiées lors des séances du 23 octobre 2014, du 23 avril 2015, du 28 avril 2016 et du 26 janvier 2017.

En raison de la démission de M. Laurent BUFFARD de son mandat d'adjoint aux travaux et de l'élection de M. Jean-Jacques DUPERRAY en tant qu'adjoint aux travaux, la composition de certaines commissions doit être modifiée.

Il est proposé que M. Jean-Jacques DUPERRAY intègre la Commission Aménagement de la ville.

Par ailleurs, il est proposé que :

- En tant qu'adjoint aux travaux et patrimoine communal, M. Jean-Jacques DUPERRAY préside la commission Travaux et Patrimoine communal
- M. Laurent BUFFARD, conseiller municipal, intègre en tant que membre cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO)

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations du 17 avril 2014, du 23 octobre 2014, du 23 avril 2015, du 28 avril 2016 et du 26 janvier 2017 par lesquelles ont été formées, composées puis modifiées les différentes commissions de travail permanentes du Conseil Municipal,
- VU les candidatures enregistrées
- **DIT que la composition des commissions municipales est modifiée en conséquence,**

Commission	Président	Membres
Aménagement de la ville	Marc Rodriguez	Gilbert Petitjean, Michel Hu, Marc GRAZIANA, Gisèle Coin, Alain GOJON, Laurent Buffard, Jean-Jacques DUPERRAY , Youcef BOUREZG, Tameur GUENNAT, Philippe BIRKER, Yves ARTETA, Pascal Nicot, Vincent Vivo, Patrick RACHAS
Éducation Enfance Jeunesse	Claire LEBAHAR	Claire Point, Marc GRAZIANA, Laurent Buffard, Xavier Laure, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Sylviane Carissimi
Finances	Youcef BOUREZG	Tous les élus du Conseil Municipal
Emploi et Ressources Humaines	Hélène Sorrel Dunand	Alain GOJON, Laurent Buffard, Gisèle Coin, Youcef BOUREZG, Gilbert Petitjean, Andrée MANGUELIN, Pascal Nicot
Travaux et Patrimoine communal	Jean-Jacques DUPERRAY	Marc GRAZIANA, Michel Hu, Michel MATHEY, Gilbert Petitjean, Marc Rodriguez, Laurent Buffard , Philippe BIRKER, Yves ARTETA, Patrick RACHAS
Vie Locale et culturelle	Gisèle Coin	Michel MATHEY, Christine Perrin-ESSERTAISE, Maria Da Silva Pires, Marine MATHEY, Guillemette DEBORDE, Nadine DUPLOT, Sylviane Carissimi, Pascal Nicot, Andrée MANGUELIN, Patrick RACHAS
Développement économique et Tourisme	Alain GOJON	Hélène SORREL-DUNAND, Xavier Laure, Gilbert Petitjean, Laurent Buffard, Gisèle Coin, Nadine DUPLOT, Philippe BIRKER, Pascal Nicot, Yves ARTETA, Vincent Vivo
Cohésion Sociale	Guillemette DEBORDE	Christine Perrin-ESSERTAISE, Jean-Jacques DUPERRAY, Maria Da Silva Pires, Marine MATHEY, Tameur GUENNAT, Pascal Nicot, Sylviane Carissimi, Yves ARTETA, Patrick RACHAS
Communication	Myriam MARMONIER	Marc Rodriguez, Christine Perrin-ESSERTAISE, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Sylviane Carissimi, Pascal Nicot, Vincent Vivo

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations complémentaires relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018
- Publication ou affichage le 11/07/2018
Valérie GLATARD, Maire.

